

## ARRETE DE DELEGATION

Le Président de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9,

VU la délibération en date du 08 juillet 2020 relative à l'élection de Monsieur François GROSDIDIER à la présidence de Metz Métropole,

### ARRÊTE

**Article 1 : Madame Emmanuelle MADEC-CLEÏ**, Directrice Déléguée Innovation et Stratégie, reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Président de Metz Métropole, les documents suivants :

*S'agissant des affaires générales et pour l'ensemble de la Direction :*

- Certification du caractère exécutoire des actes
- Certificats administratifs et notamment la certification conforme des copies de tous actes, pièces et documents
- Correspondances et courriers constitutifs de l'administration courante
- Accusés de réception tels que prévus par l'article L.112-3 du Code des relations entre le public et l'administration
- Bordereaux d'envoi de documents
- Bons de commande jusqu'à 5 000 € TTC
- Lettres de lancement d'une consultation pour un montant inférieur à 25 000 € HT
- Rejets et suspensions de factures

*S'agissant des Systèmes d'Information :*

- Résiliation de lignes réseaux (lignes téléphoniques, fréquences radio,...)
- Actes d'exécution des marchés publics (tels que, notamment, les procès-verbaux de vérification d'aptitude, les mises en ordre de marche, les vérifications de service régulier), hors avenants et ordres de service.
- Permis feu pour le site de la Direction des Systèmes d'Information, situé rue Graham Bell à Metz

*S'agissant de la Stratégie métropolitaine :*

- Courriers relatifs à l'exécution des subventions accordées à la Métropole

**Article 2 : Monsieur Pierre GUNDELWEIN**, Directeur des Systèmes d'Information, reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Président de Metz Métropole, les documents suivants :

*S'agissant des Systèmes d'Information :*

- Certification du caractère exécutoire des actes
- Certificats administratifs et notamment la certification conforme des copies de tous actes, pièces et documents
- Accusés de réception au sens de l'article L. 112-3 du Code des relations entre le public et l'administration
- Bordereaux d'envoi de documents

- Bons de commande jusqu'à 1000 € TTC
- Résiliation de lignes réseaux (lignes téléphoniques, fréquences radio,...)
- Actes d'exécution des marchés publics (tels que, notamment, les procès-verbaux de vérification d'aptitude, les mises en ordre de marche, les vérifications de service régulier), hors avenants et ordres de service.
- Permis feu pour le site de la Direction des Systèmes d'Information, situé rue Graham Bell à Metz.

**Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle MADEC-CLEÏ, et de Monsieur Pierre GUNDELWEIN, délégation est donnée à Madame Estelle PRODNİK, Cheffe du Service Système d'Information Métier, Monsieur Rémy KLEIN, Chef du Service Infrastructure Réseau, et Monsieur Christophe TELLAROLI, Chef du Service Support, à l'effet de signer l'ensemble des actes mentionnés à l'article 2.**

**Article 4 : Madame Marie-Camille LEVIONNAIS, Cheffe du Service Stratégie Métropolitaine, reçoit délégation à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du Président de Metz Métropole, les documents suivants :**

*S'agissant de la Stratégie métropolitaine :*

- Courriers relatifs à l'exécution des subventions accordées à la Métropole

**Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Emmanuelle MADEC-CLEÏ, délégation est donnée à Monsieur Pierre GUNDELWEIN, Directeur des Systèmes d'Information, à Monsieur Gilles FRANCHETTO, Chef du Service Mécénat et Innovation et à Madame Marie-Camille LEVIONNAIS, Cheffe du Service Stratégie Métropolitaine, à l'effet de signer l'ensemble des actes mentionnés à l'article 1.**

**Article 6 : Le présent arrêté abroge les arrêtés suivants :**

- Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Gilles FRANCHETTO en date du 1er juin 2021
- Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Pierre GUNDELWEIN en date du 1er juin 2021
- Arrêté portant délégation de signature à Madame Marie-Camille LEVIONNAIS en date du 1er juin 2021
- Arrêté portant délégation de signature à Madame Estelle PRODNİK en date du 1er juin 2021
- Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Christophe TELLAROLI en date du 1er juin 2021
- Arrêté portant délégation de signature à Madame Emmanuelle MADEC-CLEÏ en date du 21 février 2022

**Article 7 :** Il est rappelé que lorsque les titulaires de la présente délégation estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, ils en informent leurs supérieurs hiérarchiques, par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment devoir se déporter.

**Article 8 :** Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Président de Metz Métropole pour la durée du mandat.

**Article 9 :** Le Directeur Général des Services de Metz Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté avec effet immédiat.

Notifié aux intéressés le  
Signature précédée de la mention  
« Bon pour Acceptation » :

07 OCT. 2022

Fait à Metz, le  
Le Président

28 SEP. 2022

Bon pour acceptation  
Madec-Cle



François GROSDIDIER  
Maire de Metz  
Vice-Président de la Région Grand Est  
Membre honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20220928-ARR-EMADEC-CLEI-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Bon pour acceptation

G. FRANCHETTO



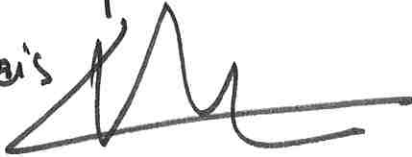
Bon pour Acceptation

R. KLEIN



Bon pour acceptation

MC LENOIRAIS



Bon pour Acceptation

E. PRODROG



Bon pour acceptation

Marie GUEROUX



Bon pour acceptation

